

L'apprentissage continue de progresser en 2022

Publié le 5 février 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Avec 829 600 nouveaux contrats ayant débuté en 2022, l'apprentissage poursuit sa progression en France, mais de façon plus modérée que les années précédentes, selon une étude de la Dares.

En 2022, le nombre de contrats d'apprentissage a **augmenté de 13%**, avec un total de 829 600 nouveaux contrats. C'est ce que constate [une étude](#) de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), publiée fin janvier 2024. Au 31 décembre 2022, 968 000 contrats d'apprentissage sont en cours.

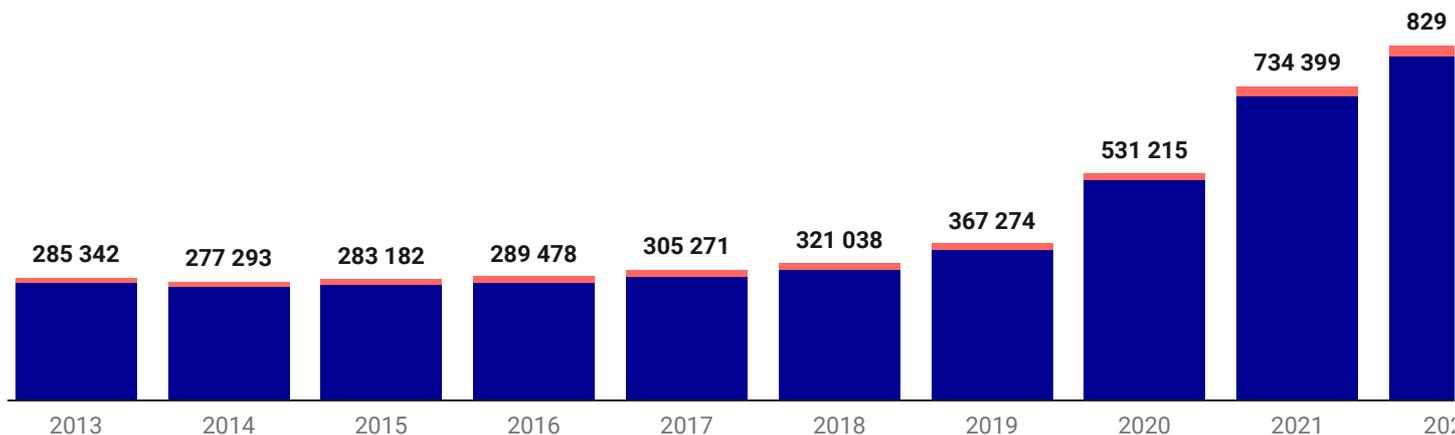
Cette hausse est moins marquée qu'en 2020 (**+45%**) et 2021 (**+38%**). La mise en place d'**aides financières incitatives** introduites en 2019 par la [loi Avenir professionnel](#) avait, notamment, contribué à cette dynamique.

Trois apprentis sur quatre sont employés dans le tertiaire

En 2022, **97%** des nouveaux contrats sont dans le **secteur privé**, et **3%** dans le **secteur public**.

Bien que le secteur public ait connu une forte progression des entrées en apprentissage en 2021 (+41%), la hausse est plus modérée en 2022 (7%, contre **13%** dans le secteur privé).

Contrats d'apprentissage commencés dans l'année entre 2013 et 2022



Champ : France ; secteurs privé et public.

Lecture : 829 600 contrats d'apprentissage débutent en 2022.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Dares, Système d'Information sur l'Apprentissage (SIA). • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Cette hausse des entrées en apprentissage est principalement soutenue par les employeurs du secteur tertiaire (+16% par rapport à 2021), mais elle est moins prononcée dans **l'industrie** (+5%), **la construction** (+6%), et **l'agriculture** (+7%). Ainsi, la part du tertiaire dans l'apprentissage progresse de manière significative, passant de 61% en 2018 à 74% en 2022.

Par ailleurs, les **employeurs de 10 salariés ou plus** gagnent en importance dans le domaine de l'apprentissage, représentant **55% des nouveaux contrats en 2022** (+2% par rapport à 2021). Cette tendance est particulièrement marquée pour les apprentis préparant une certification de niveau bac+2 ou plus, qui sont plus fréquemment embauchés par des employeurs de plus grande taille que les apprentis du secondaire.

Une dynamique portée par les apprentis de l'enseignement supérieur

En 2022, les entrées en apprentissage dans **l'enseignement supérieur** ont connu une croissance plus prononcée (+16%) que dans **l'enseignement secondaire** (+8%), représentant ainsi 61% du total des entrées.

La Dares constate que de moins en moins d'étudiants titulaires d'un baccalauréat (ou équivalent) choisissent des formations en apprentissage de **niveau bac ou infra-bac** (26% en 2022, contre 37% en 2018). La majorité des étudiants préfèrent des formations de **niveau bac+2** (58% en 2022, similaire à 2018) et une part croissante s'oriente vers des cursus de **niveau bac+3** (16% en 2022, contre 6% en 2018).

Le dynamisme des formations de l'enseignement supérieur est, ainsi, porté par les **formations de niveau bac+3 ou plus** (+17%) qui représentent 40% du total des entrées en 2022.

L'intérêt des apprentis pour les formations menant à des **titres professionnels**, délivrés par les écoles de commerce, les organismes professionnels, les chambres consulaires ou encore les ministères, se renforce (32% des nouveaux contrats en 2022, contre 6% en 2018). Les spécialités les plus populaires

sont le **commerce et la vente** (28%) ainsi que la **finance et la comptabilité** (24%).